

## M1/M2 droit privé général et débouchés

Par **zapetit**, le **19/03/2013 à 22:22**

Bonjour à tous !

Période de l'année oblige, je me pose quelques questions sur mon avenir et notamment sur mon M1 ! Après quelques recherches sur les sites des facs, les forums et compagnie j'ai encore quelques interrogations (enfin surtout une !).

Ne sachant pas vraiment quoi faire, je souhaitais m'orienter vers un M1 droit privé général pour commencer. Toutefois, je souhaitais savoir quelles portes ouvrent exactement un M2 droit privé général si je souhaitais continuer dans cette voie ? Je sais qu'il s'agit d'un master recherche et non d'un master professionnel, seulement je n'ai pas envie de continuer jusque bac + 8 et je souhaitais plutôt m'orienter, pour le moment en tout cas, vers juriste d'entreprise. Du coup, est-ce qu'un M1 de droit privé suivi d'un M2 de droit privé général ouvre cette voie ? Par ailleurs, est-ce qu'il ne faut pas plutôt privilégier un M1 droit des affaires pour une telle profession ?

Merci d'avance pour ces quelques éclaircissements :)

Par **bulle**, le **20/03/2013 à 14:19**

Bonjour,

Si vous voulez vous insérer professionnellement après le M2, il vaut mieux avoir fait des stages et donc avoir choisi un M2 professionnel.

Ensuite, "juriste d'entreprise" c'est large. Il y a bien sûr des juriste en droit fiscal, en droit des sociétés mais il y en a aussi en droit des contrats.

Par **zapetit**, le **24/03/2013 à 22:18**

Bonsoir, merci (tardivement) pour votre réponse.

Je comprends ce que vous voulez dire et maintenant ça me paraît logique. Mais alors rien ne m'empêche de faire un M1 de droit privé général et ensuite de me spécialiser suivant ce qui me plaît le plus en M2 ?

Dans ma faculté il y a un M1 considéré comme de droit privé général suivi du même M2 avec

un stage. Lors de la présentation, les professeurs nous ont donné les différentes professions exercées par les anciens étudiants (y figurait justement juriste d'entreprise). Toutefois ce M2 est "général", et à ce sujet un professeur nous disait qu'on manquait de juristes généralistes (je ne sais pas si on peut dire ça comme ça mais vous aurez compris [smile4]), mais est-ce que c'est mieux pour s'insérer par la suite sur le marché du travail ou non ?

Par **bulle**, le 25/03/2013 à 09:26

Bonjour,

[citation]Je comprends ce que vous voulez dire et maintenant ça me paraît logique. Mais alors rien ne m'empêche de faire un M1 de droit privé général et ensuite de me spécialiser suivant ce qui me plaît le plus en M2 ? [/citation]

Certes mais les étudiants qui se seront déjà spécialisé en M1 et qui auront choisi les bonnes matières seront privilégiés concernant l'entrée dans ces M2 spécialisés.

[citation]et à ce sujet un professeur nous disait qu'on manquait de juristes généralistes [/citation] Selon moi, votre professeur n'est pas très avisé concernant le marché de l'emploi, il suffit d'aller voir les annonces d'emploi pour voir qu'on ne demande quasi jamais de "juriste généraliste", au mieux une spécialisation dans une ou deux matières est demandée. exemple: quand on demande un juriste en droit des affaires, en fait l'employeur recherche un juriste en droit des sociétés voire en droit des sociétés et fiscal.

Rester dans une filière générale n'est pas une bonne chose selon moi.

Par **Yn**, le 25/03/2013 à 11:59

Être spécialisé est aujourd'hui indispensable, tu dois avoir des connaissances très affinées dans une matière (ex. : droit des sociétés).

Le côté généraliste du juriste implique que tu as toutefois les bases des matières qui sont liées à ta spécialité. Par exemple, si tu es spécialisée en droit des sociétés, on peut légitimement penser que tu maîtrises le droit des contrats, le droit des sûretés, des procédures collectives, etc.

Par **zapetit**, le 27/03/2013 à 19:40

Mais est-ce que faire un M1 général désavantage vraiment pour les M2 ? J'imagine que ça dépend aussi des matières choisies, non ?

Je comprends tout à fait que si je veux faire par la suite un M2 droit des affaires je serais probablement moins avantageée qu'une personne ayant fait un M1 droit des affaires mais est ce que c'est impossible d'entrer dans un tel master ?

Après je ne sais pas, c'est bien écrit sur la plaquette de présentation "ce master propose de

former des juristes généralistes de droit privé" et dans les débouchés y figure bien "juriste d'entreprise", c'est aussi pour ça que je me renseigne ici.

Par **bulle**, le 27/03/2013 à 19:53

Bien sûr que ça dépend des matières mais au mieux vous pourrez choisir des matières de droit des affaires en option ce qui ne suffit pas vraiment.

Mettez vous à la place d'un recruteur qui a votre dossier et celui de quelqu'un d'autre qui a suivi toutes les matières de droit des affaires et que vous avez la même moyenne, il va forcément privilégier l'affairiste.

Je ne pense pas que ça soit impossible de rentrer en M2 droit des affaires mais c'est un choix dangereux à mon avis de prendre un M1 droit privé général.

Par **zapetit**, le 28/03/2013 à 12:23

Merci en tout cas pour ces précisions (même si je suis encore plus indécise qu'avant [smile4]). Je vais essayer de bien me renseigner avant de prendre ma décision alors.

Par **M. Babar**, le 28/03/2013 à 22:42

Le Master 1 droit privé général (ou à l'inverse droit public général) sert surtout aux étudiants qui ne sont pas fixés quant à leur spécialisation. En ce sens il laisse un délai un délai de réflexion supplémentaire, mais ce choix a plusieurs inconvénients:

- Pour une personne sachant déjà où elle souhaite aller, il n'est pas pertinent
- Le délai de réflexion est en réalité faible, puisqu'il faut choisir en options (et si possible à l'oral) les matières du M2, ce qui se fait concrètement au début du M1. Seules les vacances entre la L3 et le M1 permettent donc de se fixer sur son orientation

[s]Edit:[/s] Je me permets de modifier mon message suite à la réponse d'Yn. Mes connaissances en la matière restant faibles, je reconnais avoir peut-être eu tort et préfère m'effacer devant sa réponse.

J'espère, dans tous les cas, que tu trouveras ta voie :)

Par **permito**, le 29/03/2013 à 11:13

je me demandais si le master contentieux n'était pas en quelque sorte un master généraliste parce que il n'est tourné vers aucune matière en particulier à part les voix d'exécutions mais les voix d'executions générales et sur pole emploi on demande des juristes sociale fiscale etc mais jamais en contentieux.

Par Yn, le 29/03/2013 à 14:52

[citation]Mais est-ce que faire un M1 général désavantage vraiment pour les M2 ? J'imagine que ça dépend aussi des matières choisies, non ? [/citation]

Faire un M1 droit privé général n'est pas un désavantage pour la sélection en M2, et ne constitue pas non plus une orientation "par défaut" malgré ce qu'en dit *Satyagraha*. Au-delà des résultats obtenus qui demeurent le critère premier de sélection, l'important est la cohérence de ton parcours.

Si tu souhaites faire un M2 droit des affaires, fais un M1 droit des affaires. Il n'y a aucune question à se poser.

Si tu souhaites t'orienter vers d'autres filières plus axées sur le droit civil (notariat, CRFPA pour une spécialisation en droit civil/droit des contrats en M2, la gestion du patrimoine, etc.), un M1 droit privé général est parfaitement approprié.

Personnellement, j'ai fait un M1 droit privé, dominé par le droit des obligations et le droit patrimonial des personnes, mais toutes mes options concernaient le droit des affaires, et j'avais reçu des réponses positives de M2 en droit des affaires.

Bref, l'important est surtout que tu obtiennes de bons résultats en M1, et de savoir vers quelle profession tu souhaites t'orienter et quel M2 t'offrira le plus de débouchés.

Par Yn, le 30/03/2013 à 15:32

*Satyagraha*, ce que j'ai dit n'est pas une règle absolue. Tu as selon moi trois critères à réunir à la sortie de la L3 pour l'orientation en M1 :

- Les notes obtenues, c'est le critère premier
- Être au clair sur son choix de M2
- Avoir un projet professionnel

Tu peux rencontrer toutes les combinaisons possibles : beaucoup d'étudiants ont de grandes ambitions en L3, pensent pouvoir intégrer des M2 très sélectifs mais la grande majorité est souvent encore bercée d'illusion quant à la réalité de la sélection en M2.

A l'inverse, tu as des bons étudiants qui n'ont pas encore de projet clairement arrêté et s'inscrivent en M1 selon leur attirance, ce qui explique selon moi la sur-représentation des étudiants en M1 droit pénal compte tenu des débouchés réduits de cette branche...

Le choix du M2 est très stratégique car il peut ouvrir de superbes opportunités ou, à l'inverse, quasiment condamner un étudiant. Bien réfléchir à son projet, de façon lucide, est très important.

Par M. Babar, le 31/03/2013 à 06:58

Pour le coup je suis d'accord avec tes propos Yn, en particulier sur l'importance de l'orientation. Hélas elle reste trop souvent obscure pour bon nombre d'étudiants, la variété des différents droits existant n'aidant d'ailleurs pas au choix.

Par **nalyah**, le **29/07/2015 à 12:55**

Bonjour , étant toujours indécise quant au choix de mon Master 1 je sollicite votre aide .. quelles sont les débouchés avec un master droit privé général ? Mon coeur balance entre le droit privé général plus précisément une carrière en droit de la famille et le master droit de l'entreprise(droit social ) .. Mais beaucoup me déconseillent le master généraliste qu'en pensez vous ? est ce vous pensez que le droit de la famille est une branche dans laquelle un juriste peut s'épanouir professionnellement car beaucoup m'évoquent des désillusions dans ce domaine ..

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **M. Babar**, le **30/07/2015 à 03:31**

Bonjour Nalyah,

Je ne saurais pas te répondre s'agissant du M1 droit privé, bien qu'il te permette certainement de réfléchir plus longuement à ton orientation.

Pour le reste, tout dépend de ton projet professionnel. A titre personnel, et sous réserve que cela corresponde à tes aspirations, le droit social me semble plus sûr en termes de débouchés (d'autant plus que le droit de la famille est déjà prisé par un grand nombre d'étudiants, et qu'il comprend sans doute moins de structures dans lesquelles exercer en tant que juriste).

Par **marianne76**, le **01/08/2015 à 12:32**

Bonjour

Je trouve que le Master de droit privé général est très bien ainsi qu'on vous l'indique cela vous permet de réfléchir un an de plus puisque vous êtes indécis. S'agissant du droit de la famille je ne suis pas sûre que vous ne puissiez faire que cela , le droit de l'entreprise en revanche est un domaine beaucoup plus large, mais on est vraiment dans des matières très différentes (profil civiliste dans un cas, commercialiste dans l'autre)